



Pour publication immédiate 09/22/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE LE PROJET DE LOI RENFORCANT LES PROTECTIONS POUR LES VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE

Ratifie aussi une proposition de loi visant à protéger la sécurité personnelle de ceux qui changent légalement de nom

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui la proposition de loi renforçant les protections pour les victimes d'agression sexuelle. Cette législation assure que, au cas où l'accusé est condamné pour avoir agressé sexuellement un proche, l'ordonnance de protection pour la victime s'étend au moins jusqu'à la fin de la peine de probation de l'accusé.

« Cette mesure comble un vide juridique potentiellement dangereux, et permettra d'assurer que les victimes reçoivent les protections qu'elles méritent », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Je suis fier de ratifier cette proposition de loi de bon sens et je remercie ses défenseurs pour leurs efforts sur cette question très importante. »

Auparavant, les ordonnances de protection expiraient souvent alors qu'un agresseur était sorti de prison mais restait sous contrôle judiciaire.

Ce projet de loi ((A.1797-A / S.4340-B), exige une ordonnance de protection de 10 ans dans les cas où une condamnation pour un crime d'agression sexuelle impliquant un membre de la famille comprend une mise à l'épreuve. Dans le cas d'une accusation délictuelle, une ordonnance de protection de six ans est exigée. Les deux périodes correspondent aux durées maximales des ordonnances de probation dans le cadre de ces délits.

Le Sénateur Sue Serino a déclaré : « Trop souvent les victimes d'agression sexuelle choisissent de ne pas signaler les crimes perpétrés contre elles par crainte de représailles et en raison d'une méfiance générale vis-à-vis d'un système qui peut les laisser vulnérables à la répétition du délit. Il nous appartient d'assurer que la loi leur offre le plus haut niveau de protection et je remercie le Gouverneur et mes collègues – en particulier la Députée Amy Paulin – pour faire de cette question une priorité. »

La Députée Amy Paulin a déclaré : « Cette proposition de loi corrige l'incohérence de la loi et offrira aux victimes une plus grande protection contre leur agresseur. Si l'ordonnance de protection expire avant la fin de la période de probation, la sécurité et le bien-être de la victime sont sérieusement menacés. »

Le Gouverneur a également ratifié la proposition de loi (S.5240 / A.2242) qui permettra de protéger la sécurité personnelle de ceux qui changent légalement de nom. Par la loi, tout changement de nom doit être publié dans un journal désigné, cependant, dans certaines circonstances, des dispenses peuvent être émises si la sécurité est menacée. Ce projet de loi donne aux tribunaux des pouvoirs élargis pour examiner une demande de dispense et exprimer clairement que leur pouvoir discrétionnaire n'est pas limité à une menace directe contre la sécurité d'une personne.

La Sénatrice Diane Savino a déclaré : « Les New Yorkais qui choisissent de changer légalement de nom ne devraient pas en plus faire l'objet d'un harcèlement ou de se mettre en danger. Ce projet de loi spécifie clairement que les tribunaux doivent considérer les circonstances totales entourant le changement de nom lorsqu'ils décident d'accorder une dispense de publication. Je suis fière d'avoir défendu ce projet de loi et je remercie le Gouverneur Cuomo pour le ratifier aujourd'hui. »

Le Député Harry Bronson, auteur de la proposition de loi, a déclaré : « Je sais que nous sommes tous d'accord que les actes de violence domestique et de discrimination n'ont pas leur place dans notre société. Nous devons protéger les victimes de violence domestique et les personnes transgenres qui peuvent être exposées au risque de tels actes déplorables. Les protections accordées dans ce projet de loi sont essentielles pour assurer la sécurité personnelle d'un grand nombre de nos concitoyens New Yorkais. Je remercie le Gouverneur Cuomo pour ratifier cette importante protection des droits civils et les nombreux défenseurs de l'ensemble de l'Etat qui ont contribué à la rendre possible. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418